

RETRÉTMENT
de la
te-Maritime
SÉDISEMENT
shefort
CANTON
ZAN

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE de ROYAN

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 14 MARS 1932 19

BJET : L'an mil neuf cent vingt-neuf, le ~~jeudi~~ ^{mercredi} du mois d'~~mars~~ ^{février}, le Conseil Municipal de Royan s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Ch. ~~MAZONIT~~ ^{Maison}, en session

ordinaire	extraordinaire

 d'après convocations faites le ~~mars~~ ^{début} 1932.

Etaient présents : MM. ~~L~~. ^{J.} Legrain - Voynot - Rochedoreux - Dugard - Chaboulin - Bujard - Baudet - Dufour - Cunill - Chazeaud - Poucet - Quillardé - Boujet - Pétoud - Tolle Nitodk - M. Eugnot.

Représentés : ~~Min~~ par M. Dufour
Alementé MM. ~~Min~~ par M. Domcq
~~Min~~ par M. Jeugnot
~~Min~~ par M. Bouchet par M. Bujard

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article 53 de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. ~~Min~~ Dufour, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

M. le Président a ouvert la séance.

Le marché de 2.830.000 frs jusqué le 15.6.31 avec le ~~agence~~ ^{agence} d'assurance de l'ordre sur pour fourniture de mobilier scolaire n'a pas révélé insuffisant. M. le Maire est autorisé à passer un avantage de 1.4.200 francs (cent quarante quatre mille ^{deux} cent francs)

APP-OUVE

La Rochelle, le 9 avril 1952
Pour le Préfet
e Secrétaire Général
Signé : Husson

Fait et délibéré à 10^e mai
les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre : MM. les membres présents
à la séance.

c a eu lieu au
blic, établir à
désignation de
art. 51 de la loi
1884).

N'ont pas signé : MM. _____

ier à la suite
les a empêchés
Art. 57 de la loi
1884).

VILLE DE ROYAN

Le Maire,

RESTITUTION DU MOBILIER SCOLAIRE

AVEURANT A MARCHÉ DE GRÉ À GRÉ

ENTRE M. Charles REGAZONI, Maire de la Ville de Royan
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Croix de Guerre 1914-1918
autorisé par délibération en date du 14 mars 1952 du
Conseil Municipal

ET 1. M. le Directeur du Service d'Achat et de caissier du matériel
des Etablissements MAGASIN D'ACADEMIE, 94 rue Quintin à
Bordeaux (Gironde)

IL A été CONVENU CE QUI SUIT:

ARTICLE 1er - Le montant du marché de gré à gré du 15 Juin 1951 (approuvé
le 25 juillet 1951) passé avec le Magasin d'Academie pour la fourniture
du Mobilier scolaire est porté de deux millions huit cent cinquante
mille francs (2.850.000 frs) à la somme de deux millions neuf
cent quatre vingt quatorze mille ^{dix} cent francs (2.994.200 francs)
afin de solder la dépense réellement effectuée.

ARTICLE 2 - Le présent aveurant son exempt des droits d'enregistrement
en application de l'article 69 de la Loi du 23 Octobre 1945, sur les
dommages de guerre.

A ROYAN, le 25 mars 1952

Le Fournisseur,

Le Maire,



Hussion

APPROUVE
La Rochelle, le 2 avril 1952
Pour le Préfet
Le Secrétaire Général
Signé : Husson

POUR COPIE CONFORME
Le Maire,

Hussion

